Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 2 juin 2014 à 19h00.

Sont présents : Les conseillers(ère) M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Rémy Larouche, M. Serge Breton et M. Pierre Boisvert, sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est absent: Le conseiller M. Michel Dumont

Est également présente : Mme Sonia Lemay, secrétaire-trésorière adjointe.

2 juin 2014 1. Ouverture de la séance ordinaire

Constatant qu'il y a quorum, M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

2014-06-107 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Michel Prince, appuyé par M. Serge Breton et il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour suivant soit accepté.

- 1. Prière
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux du mois de mai
- 4. Résolution pour l'embauche d'un étudiant
- 5. Résolution pour l'embauche de M. Robert Lemay pour faire la pelouse
- 6. Résolution pour engager pour le nettoyage en bordure des fossés
- 7. Nivellement du champ de tir
- 8. Résolution pour la MRC concernant le comité de révision du schéma de couverture de risques
- 9. Résolution pour accepter Notre-Dame-de-Ham dans la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts
- 10. Estimation des coûts d'une expertise d'un ingénieur (mandat)
- 11. Projet de l'urbanisme pour se conformer au règlement 316
- 12. Réponse à M. Jacques Parenteau concernant la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts
- 13. Dossier François L'Heureux
- 14. Lettre de M. Jean Guillemette
- 15. Situation problématique au 40, ch. du Lac Nicolet (quais)

- 16. Arrêt des travaux au 15, rue Paradis (travaux sans permis)
- 17. Dossier Jocelyn Vézina
- 18. Grosses roches dangereuses dans les chemins
- 19. Dossier SPAA
- 20. Demande de subventions aux députés, pour des travaux de voirie
- 21. Autorisation du paiement des factures aqueduc (taxe essence)
- 22. Résolution Reddition de comptes
- 23. Correspondance
- 24. Comptes du mois
- 25. Varia **a)** Toilette au quai (vidange)
 - **b**) Achat logiciel (budget biblio)
 - c) Défibrillateur (relocalisation à la salle)
 - d) Dossier Mme Hélène Therrien
 - e) Aménagement fleurs
 - f) Fête nationale (St-Jean-Baptiste)
- 26. Période de questions
- 27. Levée de l'assemblée

2014-06-108 3-a). Adoption du procès-verbal du Conseil du mois de mai

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Breton, appuyé par Mme Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité. D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de mai tel que présenté et que la secrétaire-trésorière adjointe soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal.

2014-06-109 3-b). Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du mois de mai

Considérant que tous les élus ont reçu un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 15 mai 2014 et que celui-ci est soumis pour approbation;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Prince, appuyé par M. Serge Breton et il est résolu à l'unanimité. D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du mois de mai, sans que la lecture soit faite, car chacun des élus en a pris connaissance auparavant.

2014-06-110 4. Résolution pour l'embauche d'un étudiant

Considérant que nous avons reçu la confirmation d'une aide financière pour un emploi étudiant d'une durée de six (6) semaines de trente (30) heures;

Considérant que nous avons fait une demande de mise en candidature pour le poste à la guérite comme emploi étudiant;

Considérant que nous avons reçu les trois candidatures suivantes, pour l'emploi étudiant (CV);

- Roxanne Gauvreau
- Keven Cyr
- William Thériault

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Boisvert, appuyé par M. Michel Prince et il est résolu à l'unanimité. D'accepter la candidature de Mlle Roxanne Gauvreau, puisqu'elle a de l'expérience, elle a plus de 18 ans et qu'elle a fait un bon travail l'an dernier.

2014-06-111 5. Résolution pour l'embauche de M. Robert Lemay pour faire la pelouse

Il est proposé par M. Serge Breton, appuyé par M. Pierre Boisvert et il est résolu à l'unanimité. D'embaucher M. Robert Lemay pour faire la pelouse à l'édifice municipal, au cimetière et au quai, ainsi que des petits travaux de pelouse à l'aqueduc et au réseau des égouts pour la municipalité. Le tarif demandé est de 12.00\$ / heure.

2014-06-112 6. Résolution pour engager pour le nettoyage en bordure des fossés

Considérant que la municipalité doit faire le nettoyage en bordure des fossés;

Considérant que le début des travaux doit être fait le plus tôt possible, sur recommandation de l'inspecteur municipal pour la visite des lieux;

Considérant que nous avons reçu les deux offres de service suivantes;

- Jean St-Laurent (25\$ / heure, équipement fourni et désire être engagé comme employé municipal)
- Entretien Général Lemay (25\$ / heure, équipement fourni)

En conséquence, il est proposé par M. Michel Prince, appuyé par Rémy Larouche et il est résolu à l'unanimité. D'engager l'entreprise Entretien Général Lemay pour faire le nettoyage en bordure des fossés. Car étant donné que nous n'avons pas à payer d'avantages sociaux, il est le plus bas

soumissionnaire et de plus il possède l'équipement nécessaire pour faire les travaux. Le travail devra être fait selon les recommandations de l'inspecteur municipal, qui déterminera les endroits où faire le nettoyage.

2014-06-113 7. Nivellement du champ de tir

Considérant que la municipalité doit faire le nivellement du dépotoir de branches sur le site de l'ancienne Mine d'Antimoine communément appelé : « le champ de tir »;

Considérant que dorénavant la municipalité exigera un dépôt de 200\$ avec toute demande de permis, pour laquelle il y aura de l'excavation et une demande de permission de décharger au champ de tir. Le demandeur du permis sera responsable de remettre le terrain nivelé, après avoir fait les déchargements, sinon le dépôt servira au nivellement du terrain et ne sera pas remis au contribuable;

Considérant que la municipalité va continuer de permettre à des particuliers de la municipalité d'y déposer des matières décomposables telles que des branches, feuilles, etc., et cela sans frais;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Breton, appuyé par M. Rémy Larouche et il est résolu à l'unanimité. De faire le nivellement au champ de tir, puisqu'il n'a pas été fait depuis au moins 2 ans.

2014-06-114 8. <u>Résolution pour la MRC concernant le comité de révision du schéma de couverture de risques</u>

Considérant que le schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska est entré en vigueur le 23 mars 2009;

Considérant que selon l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur;

Considérant que la MRC d'Arthabaska mettra sur pied un comité pour la révision de son schéma et qu'il y a lieu que la municipalité nomme ses représentants;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Prince, appuyé par M. Serge Breton et il est résolu à l'unanimité. De nommer M. André Henri (maire), M Michel Prince (conseiller) et M. Serge Breton (conseiller) représentants de la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens au Comité de révision du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

2014-06-115 9. <u>Résolution pour accepter Notre-Dame-de-Ham dans la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts</u>

Considérant que la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts a accepté la venue de Notre-Dame-de-Ham et désire l'incorporer comme cinquième municipalité à la Régie;

Considérant que les municipalités déjà incorporées à la Régie doivent accepter individuellement la venue de cette nouvelle municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Prince, appuyé par M. Rémy Larouche et il est résolu à l'unanimité. D'accepter la venue de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham comme cinquième municipalité au sein de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts.

10. Estimation des coûts d'une expertise d'un ingénieur (mandat)

Cet item a été remis au mois prochain.

2014-06-116 11. Projet de l'urbanisme pour se conformer au règlement 316

Considérant que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a adopté le règlement de zonage no 208;

Considérant que la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a le pouvoir, en vertu de la Loi, de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la MRC d'Arthabaska a adopté le règlement 316 modifiant le règlement no 200 édictant le schéma d'aménagement et de développement;

Considérant que le règlement 316 met à jour plusieurs dispositions du schéma d'aménagement et de développement;

Considérant que la municipalité doit effectuer un règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement;

Considérant que les modifications proposées ne correspondent pas aux attentes des membres du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Boisvert, appuyé par M. Rémy Larouche et il est résolu à l'unanimité. De manifester notre désaccord envers le règlement 316 de la MRC

d'Arthabaska, en autre concernant le périmètre urbain tel qu'il est proposé et de demander à la MRC d'Arthabaska de réviser sa règlementation.

12. <u>Réponse à M. Jacques Parenteau concernant la Régie Intermunicipale</u> d'incendie des 3 Monts

M. André Henri, maire a fait une **mise au point** concernant les **allégations mensongères** de M. Jacques Parenteau, le traitant de maire **incompétent** suite à sa réponse à la dernière assemblée ordinaire du Conseil municipal du mois de mai. À savoir si les assemblées de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts étaient publiques. M. le maire avait alors répondu que les assemblées n'étaient pas publiques. Mais à la séance de juin, M. Henri a corrigé sa réponse et il a dit à M. Parenteau qu'il s'était trompé et qu'il n'avait pas peur d'avouer ses torts. Mais M. le maire a tenu à spécifier qu'en plus de 15 ans à siéger sur différents conseils d'administration, jamais personne n'a assisté à aucune réunion que ce soit pour la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts ou pour la Régie Intermunicipale Sanitaire des Hameaux. M. le maire a terminé en demandant à M. Parenteau si ça répondait à ses interrogations et M. Parenteau de répondre : « je n'ai pas à répondre à ça.».

2014-06-117 13. <u>Dossier François L'Heureux</u>

RÉSOLUTION

ATTENDU QU'avant le 27 novembre 1993 Monsieur François L'Heureux était propriétaire d'un terrain connu comme étant la subdivision QUATRE du lot originaire VINGT-QUATRE (24-4) du rang 11 du cadastre de Ham, circonscription foncière de Richmond;

ATTENDU QU'à cette époque la municipalité désirait obtenir dudit François L'Heureux la cession d'une partie dudit lot 24-4 du rang 11 du cadastre de Ham, circonscription foncière de Richmond pour fins d'établissement d'un chemin public municipal;

ATTENDU QU'avant cette cession, l'immeuble 24-4 du rang 11 du cadastre de Ham respectait intégralement le contenu des règlements de zonage et de lotissement numéros <u>78</u> et <u>79</u> quant à la superficie nécessaire à la construction de bâtiments;

ATTENDU QUE la cession entraînant pour cet immeuble une diminution de la superficie totale sous le seuil nécessaire pour permettre la construction de bâtiments en conformité du règlement de zonage et de lotissement alors en vigueur;

ATTENDU QUE les parties ont alors convenu que ledit François L'Heureux céderait une partie de son dit terrain conditionnellement à ce qu'il puisse construire un bâtiment sur la superficie de terrain restante;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues à cette époque pour consentir ce droit réel de construction à Monsieur François L'Heureux ou à tout propriétaire subséquent du lot 24-4 du rang 11 du cadastre de Ham, circonscription foncière de Richmond;

ATTENDU QU'avant le 27 novembre 1993 les lots 24-3 et 24-4 du rang 11 du cadastre de Ham furent subdivisés en trois pour permettre la description de la parcelle de terre à céder et celles à conserver, soit respectivement la subdivision QUINZE du lot originaire VINGT-QUATRE (24-15), la subdivision QUATORZE du lot originaire VINGT-QUATRE (24-14) et la subdivision SEIZE du lot originaire VINGT-QUATRE (24-16) du rang 11 du cadastre de Ham;

ATTENDU QU'en date du 27 novembre 1993 Monsieur François L'Heureux a effectivement cédé à la municipalité pour la somme de un dollar (1,00\$) la parcelle de terrain connue comme étant la subdivision QUINZE du lot VINGT-QUATRE (24-15) du rang 11 du cadastre de Ham, circonscription foncière de Richmond;

ATTENDU QUE la municipalité a omis involontairement à cette époque de concrétiser cette entente par l'adoption d'une résolution à cet effet;

ATTENDU QUE la municipalité désire remédier au défaut ci-haut énoncé;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE <u>M. SERGE BRETON</u>, APPUYÉ DE <u>M. RÉMY LAROUCHE</u> ET UNANIMEMENT ADOPTÉE, IL EST RÉSOLU QUE :

La municipalité fasse abstraction de la superficie du lot 24-14 du rang 11 du cadastre de Ham, circonscription foncière de Richmond lorsqu'une demande de permis de construction lui sera présentée sur ce lot.

2014-06-118 14. Lettre de M. Jean Guillemette

Il est proposé par Mme Christine Marchand, appuyé par M. Pierre Boisvert et il est résolu à l'unanimité. De transférer la demande de M. Jean Guillemette à la MRC d'Arthabaska, car après avoir fait la lecture de la lettre de M. Guillemette, nous demandant de modifier la zone dans laquelle il est présentement. Le Conseil municipal considère que la décision de modifier la zone dans laquelle il se retrouve revient à la MRC d'Arthabaska.

La municipalité appuie cette demande et une copie de la présente résolution sera envoyée à la MRC avec une copie de la lettre de M. Jean Guillemette.

2014-06-119 15. Situation problématique au 40, ch. du Lac Nicolet (quais)

Il est proposé par M. Michel Prince, appuyé par M. Serge Breton et il est résolu à l'unanimité. De demander à notre inspecteur municipal d'envoyer une lettre au propriétaire du 40, chemin du Lac Nicolet. L'avisant d'un avis d'infraction, pour avoir installé trois (3) quais sur un même terrain.

16. Arrêt des travaux au 15, rue Paradis (travaux sans permis)

M. Pierre Ramsay, inspecteur municipal avise les membres du Conseil, qu'il a parlé avec le propriétaire du 15, rue Paradis et que le dossier est clos.

2014-06-120 17. Dossier Jocelyn Vézina

Il est proposé par Mme Christine Marchand, appuyé par M. Michel Prince et il est résolu à l'unanimité. De transmettre la demande de M. Jocelyn Vézina à la MRC d'Arthabaska au département des cours d'eau, car le propriétaire du 16, chemin du Lac Nicolet se plaint de recevoir une trop grande quantité d'eau sur son terrain.

2014-06-121 18. Grosses roches dangereuses dans les chemins

Il est proposé par M. Serge Breton, appuyé par M. Rémy Larouche et il est résolu à l'unanimité. De faire casser le cap dangereux face au 93, chemin du Lac Nicolet, avec un marteau piqueur et de garder le matériel concassé en réserve, au cas où nous en aurions besoin plus tard. Pour le cap situé entre le 134, chemin Gosford Sud et la Pente Douce, il va falloir ajouter un panneau d'une courbe prononcée, pour indiquer que ça vire abruptement et mettre un panneau de limite de vitesse à 50 km maximum.

2014-06-122 19. Dossier SPAA

Il est proposé par M. Pierre Boisvert, appuyé par M. Rémy Larouche et il est résolu à l'unanimité. De transmettre le dossier du 397, Route 161 à la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska (SPAA), ainsi qu'au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

(MAPAQ). C'est à eux que reviendra la décision des procédures à prendre dans ce dossier. M. Pierre Ramsay, inspecteur municipal représentera la municipalité lors de l'intervention, si nécessaire.

2014-06-123 20. Demande de subventions aux députés, pour des travaux de voirie

ATTENDU QUE nous désirons présenter une demande d'aide financière auprès de nos deux députés, M. Sébastien Schneeberger député provincial et M. André Bellavance député fédéral, pour le département de la voirie pour l'été 2014;

ATTENDU QUE des travaux de voirie sont estimés à plus de 100 000\$, incluant le creusage de fossés, l'achat de gravier et de pierre ainsi que l'épandage de ce matériel, le remplacement de plusieurs tuyaux, le nettoyage de bassins de sédimentations, etc. Le tout incluant l'achat de matériel et la machinerie nécessaire pour faire les travaux;

ATTENDU QUE les chemins concernés sont les suivants :

- > chemin Gosford Nord
- > chemin Gosford Sud
- > chemin du Lac Nicolet
- > chemin de la Montagne
- > chemin de la Pente Douce
- > chemin du Petit 10
- > chemin de la Rive
- > chemin Shank
- > chemin du Village
- rue de l'Anse
- rue de l'Église
- > rue Paradis
- > rue Principale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Breton, appuyé par M. Pierre Boisvert et il est résolu à l'unanimité. De demander comme par les années passées une aide financière au député provincial et au député fédéral pour la réalisation de travaux de voirie sur son territoire tels que : l'amélioration des routes, le remplacement de ponceaux, le creusage de fossés, etc.

2014-06-124 21. Autorisation du paiement des factures - aqueduc (taxe essence)

Il est proposé par M. Serge Breton, appuyé par M. Michel Prince et il est résolu à l'unanimité. D'accepter le paiement des factures pour les travaux à l'aqueduc, en autre les deux factures de

Pompes Garand inc., inclus à la liste des comptes du mois. Le paiement de ces factures sera pris à même la taxe sur l'essence, budgété en 2013, mais reporté en 2014, puisque les travaux ont été faits que cette année. Les travaux ont été faits selon le cahier de charges et il ne reste que l'installation des sondes à faire. Pour les travaux de mise à niveau de l'aqueduc, les contrats ont été donnés en 2013, mais nous avions une extension jusqu'en 2014 pour terminer les travaux.

2014-06-125 22. Résolution Reddition de comptes

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de <u>53 738.00\$</u> pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile **2013**;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de <u>M. PIERRE BOISVERT</u>, appuyé par <u>MME</u> <u>CHRISTINE MARCHAND</u>, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de la Paroisse des <u>Saints-Martyrs-Canadiens</u> informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

23. Correspondance

- 1. Réseau Biblio : Remise de prix en aménagement lors de l'assemblée annuelle 2014
- 2. Député André Bellavance : Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
- 3. Député André Bellavance : Programme Initiative d'investissement local
- 4. MRC d'Arthabaska : Accusé réception de la demande de modification au schéma d'aménagement
- 5. F.Q.M.: documentation pour congrès en septembre
- 6. BIOS Consultants : offre de service & documentation

2014-06-126 24. <u>Comptes du mois</u>

Il est proposé par M. Serge Breton, appuyé par M. Michel Prince et il est résolu à l'unanimité. D'approuver et de payer la liste des comptes totalisant un montant de 129 334.61\$, l'adjointe certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

COMPTES - CONSEIL du 2 juin 2014

André Henri (déplacement)	10.00 \$
Receveur Général du Canada (D.A.S.)	649.01\$
Ministre du Revenu du Québec (D.A.S.)	1 653.82 \$
ADMQ (inscription congrès)	573.73 \$
Société Canadienne des postes (Bla Bla)	28.33 \$
Bureau en gros (ordinateur Imac)	1 712.11 \$
Alarme Bois-Francs (contrat annuel)	165.56\$
Groupe CCU (livre délibérations)	605.43 \$
EMR-inc. (balayage rues)	1 141.13 \$
Excavation Gagnon & Frères (niveleuse)	3 679.20 \$
F.Q.M. (Dicom)	10.34 \$
Fortin Sécurité Médic inc. (trousse 1er soins)	97.43 \$
Garage A. Taschereau inc. (essence)	84.82 \$
Gaudreau Environnement Inc. (compost)	127.51\$
Ministre des Finances (droits barrage)	125.00 \$
Ministre des Finances (1er versement SQ)	36 111.00 \$
MRC Brome-Missisquoi (arbres)	293.88\$
Original Design (enseignes)	5 748.75 \$
Rouleau & Frères Sports inc. (tracteur & tondeuse)	597.54\$
Société St-Jean-Baptiste (Fête nationale)	388.75 \$
Ville de Victoriaville (entente service loisir & culture)	1 141.50 \$
Les Pompes Garand inc. (mise à niveau - aqueduc)	55 816.02 \$
Bell Mobilité inc. (cellulaire)	57.96\$
Biolab	109.23 \$
Carrière Sts-Marthyrs enr.	779.37 \$
Claude Caron Avocat inc. (avril)	3 789.39 \$
Entretien Général Lemay	290.89\$
Hydro-Québec (usine filtration)	591.73\$
Hydro-Québec (salle municipale)	706.61\$
Hydro-Québec (panneau publicitaire)	19.55 \$
Hydro Québec (panneau publicitaire)	19.55\$

Hydro-Québec (quai)	59.25 \$
Hydro-Québec (station pompage)	497.20 \$
Mégaburo inc. (contrat service)	496.94\$
Régie Inter-Sanitaire des Hameaux (ord. & récupération)	2 311.83 \$
Sogetel (téléphones & Internet)	257.25 \$
Desjardins Sécurité Financière (assurances)	1 024.57 \$
André Henri, maire	800.00\$
Michel Prince, conseiller	316.66\$
Christine Marchand, conseillère	316.66\$
Rémy Larouche, conseiller	316.66\$
Serge Breton, conseiller	316.66\$
Michel Dumont, conseiller	316.66\$
Pierre Boisvert, conseiller	316.66\$
S.C.A. Ham-Nord (état mai)	224.17 \$
Total des salaires / déplacements / dépenses du personnel :	4 638.30 \$

TOTAL 129 334.61 \$

25. Varia

2014-06-127 a) Toilette au quai (vidange)

Il est proposé par M. Michel Prince, appuyé par M. Rémy Larouche et il est résolu à l'unanimité. De demander à Alain Gagné Sani-Fosses Septiques de Weedon, pour faire la vidange de la toilette chimique au quai et de voir s'il peut faire comme l'an passé à toutes les semaines pour environ 1 200\$ pour l'été.

2014-06-128 b) Achat logiciel (budget biblio)

Il est proposé par M. Rémy Larouche, appuyé par Mme Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité. D'acheter le logiciel de protection Deep Freeze pour les 3 ordinateurs de la bibliothèque au coût d'environ 45.00\$ plus taxes.

c) <u>Défibrillateur (relocalisation à la salle)</u>

Cet item a été remis au mois prochain.

2014-06-129 d) <u>Dossier Mme Hélène Therrien</u>

Il est proposé par M. Michel Prince, appuyé par M. Pierre Boisvert et il est résolu à l'unanimité. D'envoyer une lettre à Mme Hélène Therrien l'avisant d'un avis d'infraction et lui demandant de sécuriser les lieux par une clôture, car des gens sont allés faire des graffitis sur les restants de son immeuble incendié, il y a déjà quelques années.

2014-06-130 e) Aménagement fleurs

Il est proposé par M. Rémy Larouche, appuyé par Mme Christine Marchand et il est résolu à l'unanimité. D'allouer un budget de 300\$ pour aménager la façade de l'édifice municipal.

2014-06-131 f) <u>Fête nationale (St-Jean-Baptiste)</u>

Il est proposé par Mme Christine Marchand, appuyé par M. Rémy Larouche et il est résolu à l'unanimité. D'autoriser le paiement des dépenses de la Fête nationale selon le budget pour les activités.

Mme Christine Marchand a aussi présenté l'horaire des activités de la Fête nationale, mentionnant que toutes les activités sont gratuites, sauf pour le repas méchoui ou les gens devront payer. Les prix sont de : adultes 19.00\$, 4 à 10 ans 9.50\$ et 3 ans moins 4.00\$.

26. Période de questions

Une période de questions a été allouée pendant environ 15 minutes.

27. Levée de l'assemblée

Proposée par M. Serge Breton à 20h31.